



DECISION N° **18250331** MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du **07 JUL 2025**
Portant ouverture des concours d'entrée en **Troisième et Quatrième Années** de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Bamenda (ENSPB), et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2025/2026.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- Vu la constitution;
- Vu la loi n° 2023/007 du 25 Juin 2023 portant orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun ;
- Vu le décret n° 93/026 du 19 Janvier 1993 portant création des Universités;
- Vu le décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 93/027 du 19 Janvier 1993 fixant les dispositions communes aux Universités;
- Vu le décret n° 2010/371 du 14 Décembre 2010 portant création de l'Université de Bamenda;
- Vu le décret n° 2011/045 du 08 Mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement;
- Vu le décret n° 2012/433 du 01 Octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le décret n° 2015/541 du 27 Novembre 2017 portant nomination du Vice-Chancelier de l'Université de Bamenda;
- Vu le décret n° 2017/581 du 24 Novembre 2017 portant organisation administrative et académique de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Bamenda;
- Vu le décret n° 2017/582 du 24 Novembre 2017 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/45 du 8 Mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda ;
- Vu le décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement;
- Vu le décret n° 2018/191 du 02 Mars 2018 portant remaniement ministériel;
- Vu La Décision n° 18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 07 Avril 2025 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2025/2026.

Sur Proposition du Vice-Chancelier de l'Université de Bamenda ;

DECIDE:

Article 1: Un concours d'entrée par étude des dossiers pour 140 étudiants est ouvert pour les **Troisième et Quatrième Années** d'études du cycle des Ingénieurs de Conception (M.Eng, classé comme BACC + 5) de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Bamenda pour l'année académique 2025/2026 dans les filières *et programmes suivants:

N/S	FilièreS	Programmes	Nombre de Places 3eme année	Nombre de Places 4eme année
1	Génie Chimique et Biologique	Biotechnologie et Génie des Procédés Alimentaires	80	60
2	Génie Civil et Architecture	Génie Civil		
3	Génie Informatique	Génie Informatique		
4	Génie Electrique et Electronique	Génie Electrique et Electronique		
		Génie Biomédical et Maintenance des Équipements Biomédicaux		

5	Génie Mécanique et Industriel	Génie Mécanique		
6	Génie Minier et Minéral	Génie Minier et Minéral		
7	Génie Pétrolier	Génie Pétrolier		
TOTAL			80	60

Article 2: Tous les candidats retenus et qui seront admis en troisième ou quatrième année de l'ENSPB tenus de payer des frais de formation fixés par le Conseil d'Administration de l'Université de Bamenda, en plus des frais d'inscription annuel à l'université, jusqu'à la fin du cycle d'ingénieurs de Conception (M.Eng). Pour les détails, veuillez consulter le site web de l'école sur www.napi.cm.

Article 3: Le concours d'entrée est ouvert aux candidats des deux sexes, Camerounais et étrangers (les candidats étrangers paieront des frais supérieurs sauf dispositions contraires : bien vouloir visiter www.nahpi.cm pour plus d'informations).

Article 4: Les candidats pour l'entrée en **Troisième Année** doivent être titulaires de l'une des qualifications suivantes dans une discipline pertinente : **HND, DUT, BTS, Licence Technologique, Licence Scientifique, DIPET I ou DIPET II** (avec autorisation d'étudier pour les fonctionnaires), ou toute autre qualification reconnue comme équivalente par le Ministère de l'Enseignement Supérieur du Cameroun. Tous les candidats doivent également avoir obtenu de bonnes notes en mathématiques au Probatoire et/ou au Baccalauréat.

Article 5: Les candidats pour l'entrée en **Quatrième Année** doivent être titulaires d'une **Licence d'Ingenieurs de Travaux (B.Eng)** dans une discipline pertinente dans un Institut universitaire reconnu. Tous les candidats doivent également avoir obtenu de bonnes notes en mathématiques au Probatoire et/ou au Baccalauréat. Les candidats retenus pourront, en fonction de leurs cursus académiques passés et de leurs relevés de notes, avoir droit à des dispenses de crédits (transfert de crédit) ou être amené à prendre des cours de remise à niveau (crédits complémentaires).

Article 6: Des cours de remise à niveau pourront être prescrits aux étudiants admis, en cas de besoin.

Article 7: Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes:

- Un reçu contre paiement de vingt-mille (20 000) FCFA sous forme de frais d'inscription non remboursables au compte bancaire de NAHPI délivrés par la Banque UBA au code bancaire 10033, le code d'agence 05204 et au numéro de compte 0400400009038. **Aucune autre forme de paiement n'est acceptée; Le paiement de ces frais d'inscription est le prérequis pour l'inscription en ligne.**
- Le remplissage, l'enregistrement en ligne, et la soumission par le candidat par le candidat du formulaire d'inscription **en ligne** à l'adresse www.nahpi.cm après paiement des frais d'inscription ci-dessus mentionnés. L'enregistrement en ligne et la soumission de ce formulaire permettra au candidat de télécharger et d'imprimer le **résumé d'inscription (Acceptance Slip)** qui sera soumis avec les autres documents listés ci-dessous :
 - Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ne datant pas plus de trois (03) mois;
 - Un certificat médical délivré par un médecin d'État ne datant pas plus de trois (03) mois;
 - Une copie certifiée conforme du diplôme d'entrée ou une attestation de réussite, le cas échéant;
 - Une copie certifiée conforme du certificat GCE A / L ou du Baccalauréat ou du diplôme GCE-Technical A / L ou du Baccalauréat Technique et Industriel, selon le cas;

12

- Copies certifiées conformes des relevées de notes des dernières années d'études à l'Université ou dans un établissement d'enseignement supérieur ayant délivré le certificat ou l'attestation de réussite;
- Un curriculum vitae;
- Quatre photos d'identité (4x4);
- Une enveloppe timbrée à 400frs portant l'adresse du candidat.

Article 8: Les dossiers complets de candidature doivent être déposés au bureau du Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Bamenda à **Bambili**, ou dans l'un ou l'autre des Chefs-lieux des délégations régionaux des Enseignements Secondaires à **Bamenda, Yaoundé, Douala, Bafoussam** ou **Buea** uniquement, **au plus tard le 18 Septembre 2025**. Les dossiers incomplets et ceux qui ne respecteront pas le délai ci-dessus seront purement et simplement rejetés.

Article 9: L'évaluation du concours d'entrée se fera par étude de dossiers et prendra en considération les éléments suivants:

- a) La mention obtenue au diplôme d'entrée : 70/100 ; b) La Pertinence du diplôme d'entrée: 10/100
c) L'âge du candidat : 10/100 ; La durée des études pour l'obtention du diplôme d'entrée: 10/100.

Article 10: Un jury, désigné par l'autorité compétente, établira par ordre de mérite la liste des candidats retenus par programme et la soumettra, dans le strict respect de cet ordre, au Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur pour publication.

Article 11: Le Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSPB) sont responsables de l'implémentation de la présente Décision, qui sera enregistrée et publiée en français et en anglais partout où besoin sera.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Jacques FAME NDONGO